

Dossier suivi par :

Beauvais, le 09 septembre 2022,

Marie Delafontaine
Florence Harmand
Valérie Le Bihan
CPD EPS

Réf. : 001 / 2022-2023

Eps1ia60@ac-amiens.fr
Marie.delafontaine@ac-amiens.fr
Florence.harmand@ac-amiens.fr
Valerie.le-bihan@ac-amiens.fr
03 44 06 45 02

DSDEN de l'Oise
22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

L'Inspectrice d'académie, Directrice
Académique des Services de l'Éducation
nationale de l'Oise

A Mesdames et Messieurs les Professeurs des
écoles
(pour attribution)
S/C de Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'école
(pour attribution)
S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education nationale
(pour information)

Objet : Journée nationale du sport scolaire 2022 et défi départemental *Marche, cours, sois endurant*.

Références :

- Programmes des cycles 2, 3 et 4, BO n°31 du 30 juillet 2020
- Programmes de la maternelle, BO n° 25 du 24 juin 2021
- Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves, circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016
- Généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) à l'école primaire, note de service du 27/07/2022, BO n°30 du 28/07/2022.

La 13^e édition de la Journée nationale du sport scolaire (JNSS) a lieu le 21 septembre 2022 sur le **thème de l'inclusion par le sport**. Cette journée est l'occasion de promouvoir le développement de la pratique sportive ainsi que les valeurs du sport et de l'Olympisme à l'École sur l'ensemble du département.

Cette journée doit aussi permettre la promotion du sport scolaire, de la maternelle au lycée, de montrer au travers des démonstrations le dynamisme de plus de 2 millions d'élèves licenciés et d'attirer de nouveaux élèves vers le sport scolaire.

L'organisation d'événements sportifs en lien avec la Journée nationale du sport scolaire se fera dans le respect des recommandations sanitaires en vigueur. Les écoles, les établissements scolaires, ainsi que les comités départementaux du sport scolaire et les associations sportives scolaires sont invitées à mettre en place au niveau local des activités pour l'ensemble des élèves.

À deux ans des jeux Olympiques et Paralympiques à Paris, la Journée nationale du sport scolaire, en tant que premier temps fort de l'année scolaire, lancera la reprise d'activités physiques et sportives au sein des associations sportives scolaires de l'école (USEP) et du collège (UNSS UGSEL).

Lors de cette journée, tous les élèves sont invités à découvrir et participer aux activités proposées de façon ludique et conviviale. Cette opération vise de plus à informer et sensibiliser les familles et l'ensemble de la communauté éducative au sport scolaire, élément de dynamisation et de cohésion au sein des écoles et des établissements scolaires.

Le MENJ travaille étroitement avec le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (MSJOP), le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité paralympique et sportif français (CPSF), les fédérations sportives (USEP, UNSS, UGSEL) et le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP) pour diffuser l'esprit olympique au sein des écoles et établissements scolaires et transmettre durablement la passion du sport à l'horizon 2024 pour toute la

génération 2024. Cette journée symbolise cet engagement collaboratif au service de la réussite de tous les élèves.

La JNSS s'intègre à la Semaine européenne du sport (EWoS), initiative de la Commission européenne destinée à promouvoir le sport et l'activité physique dans toute l'Europe par une campagne baptisée #BeActive.

Pour la huitième année consécutive, la DSDEN de l'Oise et l'USEP 60 proposent de reconduire le défi départemental *Marche, cours, sois endurant*. Eu égard à la thématique 2022 *L'inclusion par le sport*, ils s'associent au comité Handisport de l'Oise.

Le principe est inchangé. Sur la période s'étalant du 19 au 30 septembre 2022, toutes les classes volontaires pourront marcher, courir sur des distances négociées. L'effort conjugué de tous les élèves de l'Oise, de la petite section de maternelle au CM2, permettra d'afficher la plus grande distance possible sur un compteur collectif départemental. La somme des performances de chaque classe sera transmise selon la procédure ci-dessous expliquée.

Eu égard à une nécessaire vigilance quant à l'empreinte carbone, une phrase-type envoyée à l'Usep60 (usep@laligue60.fr) et au CPC EPS pourrait suffire :

Bonjour,

Le (Date), nous élèves de (effectif et niveau de classe, école, ville), avons parcouru ... km (ou ... m) pour contribuer ensemble à atteindre la plus grande distance possible.

Notre partenaire USEP 60 procèdera à une concaténation régulière des performances annoncées, visible sur le compteur collectif consultable sur les sites du groupe départemental EPS1 <http://eps.dsden60.ac-amiens.fr> et de l'USEP 60 <https://usep60.jimdo.com/défiendurance>

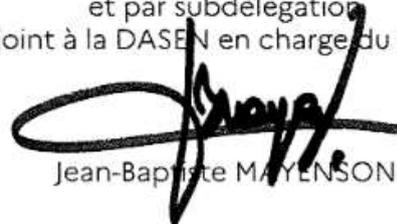
A l'aune de la généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne depuis le 1^{er} septembre, toutes les initiatives autour de l'écomobilité (par exemple un pédibus pour aller à l'école, à la piscine, à la bibliothèque, sur le temps scolaire ou périscolaire) sont à prendre en compte.

Ce défi endurance 2022, lié à l'éducation à la santé et à la citoyenneté, constitue également une opportunité pour croiser l'EPS avec d'autres enseignements quotidiens et d'autres dispositifs (E.L.A., ...)

Pour accompagner cette action partenariale, des outils pédagogiques sont disponibles sur les pages dédiées au défi sur les sites du groupe départemental EPS et de l'USEP Oise, dont les liens figurent ci-dessus. Vous pouvez aussi contacter le comité handisport cd60@handisport.org pour une aide ponctuelle lors de cette quinzaine afin de permettre la participation de tous les élèves de vos écoles à cet événement sportif.

Les conseillers pédagogiques chargés de l'EPS pourront vous apporter l'aide nécessaire à la mise en œuvre de ces projets. Ils pourront également vous faire parvenir, à la demande, un exemplaire du diplôme attestant l'implication de chaque classe.

Pour l'Inspectrice d'Académie – DASEN
et par subdélégation
L'adjoint à la DASEN en charge du 1^{er} degré



Jean-Baptiste MAYENSON